

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2014

Présents : 15

Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Christine Dieutre, Denis Decaux, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Antonio Navarro, Bruno Biard, François Durieu, Fabien Lamulle, Etienne Lurois, Charles-Henri Ricard, Séverine Ricius.

Absent :

Secrétaire de séance : Fabien Lamulle

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15



INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Lamulle Willy, maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections retranscrits ci-dessous :

	Nombre	Pourcentage
Inscrits	460	
Votants	335	72,83%
Blancs et nuls	8	2,39%
Exprimés	327	
Majorité absolue	164	
DUVAL Maryse	306	93,58%
NAVARRO Antonio	305	93,27%
DURIEU François	305	93,27%
DECAUX Denis	291	88,99%
GOUBERT Alain	286	87,46%
LAHAYE Michel	286	87,46%
LAMULLE Willy	285	87,16%
DUVAL Philippe	283	86,54%
DIEUTRE Christine	280	85,63%
BIARD Bruno	277	84,71%
VASSE Ginette	275	84,10%
RICIUS Séverine	255	77,98%
RICARD Charles-Henri	244	74,62%
LUROIS Etienne	238	72,78%
LAMULLE Fabien	206	63,00%

L'ensemble des conseillers a été élu au 1^{er} tour de scrutin.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 MARS 2014

Monsieur Willy Lamulle, maire, a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions.



Monsieur Denis Decaux, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a invité les membres du conseil à procéder à l'élection du maire au scrutin secret.

ÉLECTION DU MAIRE

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Monsieur LAMULLE Willy, candidat, a obtenu douze voix.

Monsieur DURIEU François, non candidat, a obtenu une voix.

Monsieur LAMULLE Willy ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.



DÉLIBÉRATION du 28/03/2014 - N°15

ÉLECTION DU MAIRE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Decaux Denis, doyen d'âge

Vu les articles L.2121-17 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Elit, Monsieur LAMULLE Willy, Maire de la commune.



DÉLIBÉRATION du 28/03/2014- N°16

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée que, conformément aux articles L. 2121-1,

L. 2121-2, L. 2122-2 du C.G.C.T, il y a eu lieu de déterminer le nombre d'adjoints au maire à élire.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 MARS 2014

L'article L.2122-2 précise que « *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal* ».

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4 avec les indemnités de 3 partagées en 4.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire à élire.



Sous la présidence de LAMULLE Willy, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints selon les mêmes formalités que le maire.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame DUVAL Maryse, candidate, a obtenu 9 voix

Monsieur DUVAL Philippe, candidat a obtenu 6 voix

Madame Maryse DUVAL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame DIEUTRE Christine, candidate, a obtenu 7 voix

Monsieur LAHAYE Michel, candidat, a obtenu 8 voix

Monsieur Michel LAHAYE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15

Nombre de votants : 15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 MARS 2014

*Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8*

*Monsieur GOUBERT Alain, candidat, a obtenu 8 voix
Madame VASSE Ginette, candidate, a obtenu 7 voix*

Monsieur Alain Goubert ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

1^{er} tour de scrutin :

*Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 15
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7*

*Monsieur NAVARRO Antonio, candidat, a obtenu 11 voix
Monsieur DURIEU François, non candidat, a obtenu 1 voix.*

Monsieur Antonio Navarro ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.



DÉLIBÉRATION du 28/03/2014 - N°17

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur LAMULLE Willy, maire
Vu les articles L.2121-17, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Après s'être assuré que le quorum est atteint ;
Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret ;
Elit, Madame Maryse Duval, Monsieur Michel Lahaye, Monsieur Alain Goubert et Monsieur Antonio Navarro en tant que respectivement 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints de Monsieur le Maire, conformément au procès verbal joint.*



DÉLIBÉRATION du 28/03/2014 - N°18

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 28 MARS 2014

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur LAMULLE Willy, maire

Vu la loi du 17 mai 2013 qui précise que les conseillers communautaires sont désignés automatiquement dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

Sont désignés délégués communautaires de la Com'Com du Pays Neufchâtelois Willy Lamulle, maire, et Maryse Duval, 1^{ère} adjointe au maire.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Antonio Navarro</u>	<u>François Durieu</u>
<u>Denis Decaux</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Ginette Vasse</u>	<u>Séverine Ricius</u>
<u>Charles-Henri Ricard</u>	<u>Etienne Lurois</u>	<u>Fabien Lamulle</u>